

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 53 (1965)

Heft: 56

Artikel: Réflexions : après Mattmark : [1ère partie]

Autor: R.S.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-271151>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

FEMMES SUISSES

ET LE MOUVEMENT FÉMINISTE

Fondatrice: EMILIE GOURD

Organe officiel des Informations de l'Alliance de sociétés féminines suisses

Paraît le troisième samedi du mois

16 octobre 1965 - N° 56

53^e année



Rédact. responsable:
Mme H. Nicod-Robert
Le Lendard
La Conversion (VD)
Tél. (021) 28 28 09

Administration
et vente au numéro :
Mme Lechner-Wilibé
19, av. L.-Aubert
Genève
Tél. (022) 36 56 76

Publicité :
Annonces suisses S. A.
1, rue du Vieux-Billard
Genève

Abonnement : (1 an)
Suisse Fr. 7.—
Etranger Fr. 7,75
y compris
les numéros spéciaux
Chèques post. 12-11791
Imprimerie Nationale
Genève

Chaque heure
Le pain 
la rend meilleure
Avec timbres Coop 7 1/2 %

RÉFLEXIONS

Après Mattmark

Sur le chantier tragique, au nom triste-ment célèbre, des hommes continuent à travailler, obstinément, pour arracher à la montagne les dépouilles de ses victimes et les rendre à leur famille. On leur donnera une sépulture selon les règles humaines et, petit à petit, la vie et ses exigences reprendront la première place dans les préoccupations de ceux que la mort a laissés.

Privés de leur soutien, épouse, enfants, parents, vont devoir lutter pour subsister, une lutte plus dure encore parce que les soucis sont plus lourds, lorsqu'on ne peut plus les partager avec l'époux, le père. Dur et long combat que mènent ces femmes sur qui repose, tout d'un coup, la charge entière, financière et morale, de la famille.

Lorsque la catastrophe de Mattmark se produisit, dans toute la Suisse, la consternation fut grande, un grand courant de sympathie enveloppa les morts et leur famille ; immédiatement, les autorités, les assurances firent savoir que tout serait fait pour aider, dans la plus grande mesure, les familles des victimes, la Chaîne du Bonheur ouvrit son compte de chèques à une collecte qui eut un résultat magnifique.

La tragédie de la montagne avait rappelé aux hommes que la mort est toujours là, le malheur toujours possible. Mais ce que nous ne devons pas oublier, c'est que chaque jour, à chaque heure, meurent des pères de famille : ouvriers ensevelis dans des mines, tués par la machine, commerçants, hommes d'affaires restés dans les décombres d'une voiture, d'un train, d'un avion... La rubrique « accidents » des journaux leur consacre quelques lignes ou peut-être un peu plus, un cliché, un gros titre, et tout est dit. Et pourtant, là aussi il y a le même souci : que va-t-il advenir de la veuve, des orphelins ? Pour eux, pas de grand mouvement de solidarité, pas de facilités, pas de gestes généreux. Il faudra attendre, longtemps peut-être, la décision des assurances, se débrouiller jusque-là, se battre peut-être pour défendre ses droits, se heurter à des refus.

(Suite en page 5)

Peut-on concilier solidarité féminine et appartenance à un parti

Cette question que nos associations féministes avaient laissée à l'arrière plan quand il s'agissait de lutter pour obtenir les droits politiques se révèle maintenant comme étant un problème de premier plan. Il se pose parfois avec acuité aux femmes appelées par les partis politiques à siéger dans nos conseils. Ce fut récemment le cas à Neuchâtel où, pour cette raison, nous avons fait cette enquête.

Pour nous aider à résoudre ce problème, nous avons demandé à des personnalités de tous les partis (sauf celle d'un membre du parti socialiste sollicité ; elle paraîtra dans le prochain numéro), ainsi qu'aux présidentes de nos sections suffragistes cantonales, de nous donner leur point de vue.

Voici les réponses obtenues :

M. MAURICE FAVRE, avocat, radical, La Chaux de Fonds

Dans notre parti, il n'y a aucune discrimination entre hommes et femmes et pas non plus de mots d'ordre stricts ; on s'en remet à la conscience de la personne.

Il faut cependant savoir que dans nos parlements cantonaux, une opinion individuelle qui n'est pas appuyée par un parti n'a aucune chance de succès.

Le moment n'a jamais été aussi favorable pour les femmes de faire valoir leurs idées dans les partis qui tous sont acquis au suffrage féminin.

M. MICHEL DE COULON, ingénieur, libéral, Neuchâtel

Le Parti libéral est très satisfait de la collaboration féminine ; il est particulièrement heureux d'avoir pu envoyer deux femmes siéger au Château.

En principe, la liberté de vote est entière chez les libéraux, mais au Grand Conseil où s'affrontent des idéologies différentes, il est conseillé à nos membres, particulièrement dans les élections, de suivre les directives du parti.

Dans les conseils généraux, par contre, les conseillères libérales donnent libre cours à leur initiative personnelle.

M. JEAN STEIGER, professeur, POP, La Chaux-de-Fonds

En principe, en adhérant à un parti, la femme accepte les droits et les devoirs d'un membre de ce parti. Mais nous vivons dans une société dont les profondes contradictions de classes s'accompagnent de discriminations diverses, dont, entre autre, l'asservissement plus ou moins latent de la femme. Il est ainsi tout naturel que les femmes sentent le besoin d'une action commune ; leur entente pourrait jouer un rôle très utile pour la paix, contre la guerre et les militaristes, dans la conquête d'améliorations sociales et économiques.

D'autre part, il ne faut pas oublier que les contradictions de classes sont encore plus dures pour les femmes. Or, c'est dans la lutte politique des partis que se résoudront ces contradictions.

L'expérience historique démontre que l'émancipation de la femme passe par l'émancipation des classes laborieuses. Or, c'est ce

but progressiste que visent les partis de gauche.

M^e R. SCHAEER-ROBERT, avocat, présidente de la section de Neuchâtel

A mon avis, lorsque les femmes participent activement à la politique comme membre d'un parti, elles ne peuvent faire passer la cause féministe avant la conviction politique.

On peut comprendre toutefois que, lors d'élections générales auxquelles elles participent à titre de simples citoyennes, elles « panachent » leur liste pour y faire figurer des femmes d'autres partis.

Par contre, il ne serait pas admissible que les femmes députées donnent leur voix à une ou des femmes d'un autre parti que celui qui les a élues et ne votent pas pour le candidat de leur groupe. Ce serait une trahison envers les électeurs et électrices qui leur ont fait confiance et à l'égard de leur groupe, trahison qui pourrait avoir de graves conséquences pour l'avenir. Celle qui fait de la politique doit en respecter les règles.

Mme BARBEZAT, socialiste, présidente de la section de La Chaux-Fonds

Quand une femme député est certaine de ne pas nuire au parti qu'elle représente, elle doit, par solidarité féminine, voter également pour les candidates d'autres partis.

Dans les consultations populaires, elle réserve sa liberté de vote.

La présidente de la section de Saint-Aubin, signataire de ces lignes

Puisqu'il appert qu'à notre époque on peut difficilement faire triompher une idée sans l'appui des partis, il faut encourager les femmes à entrer nombreuses dans les partis qui répondent à leurs aspirations. Si, d'une part, elles aliènent quelque peu leur liberté, d'autre part elles ont une occasion qu'elles n'avaient pas autrefois de faire rayonner leur personnalité.

Quant à celles qui sont élues, elles n'ont pas le droit d'oublier que ce n'est pas seulement à leur parti qu'elles doivent leur mandat, mais aussi à toutes les électrices non engagées qui ont mis en elles leur confiance.

Marguerite Pingeon

Mme A. HAUSER, ex-présidente cantonale et fille de Mme Wasserfallen, pionnière suffragiste, sollicitée de nous donner son opinion, nous a envoyé le texte ci-dessous qui intéressera certainement toutes les lectrices que préoccupe ce problème.

« L'expérience politique vient aux lectrices de Suisse romande à mesure que le temps

Le problème des ordures ménagères et industrielles devient lancinant et est lié directement au maintien d'une eau souterraine intacte. Comment atteindre ce dernier but si nous continuons à polluer de plus en plus le sol lui-même ? Or, trop souvent encore, on utilise comme dépôt à ordures des ravins isolés, des « gouilles » sans valeur économique, mais dont le maintien est vivement souhaité par les naturalistes pour leur valeur scientifique. Les autorités responsables se contentent de mettre leur conscience à l'aise en affichant des interdictions toutes platoniques, le plus souvent sans effet, faute de sanctions.

Photo H. Squindo, Effretikon



Mme EGLI, libérale, présidente de la section de Colombier

La femme qui entre dans un parti a déjà fait un choix puisqu'elle s'enrôle dans un groupement qui a ses préférences. Si elle est députée, elle votera avec son parti.

Dans les cas où la promotion féminine entre en jeu, elle se fera un devoir de défendre ses opinions au sein de son parti.

s'écoule. Elle leur permet déjà de faire des constatations utiles autant qu'intéressantes.

» Tout d'abord, pour nous, suffragistes, les temps héroïques sont passés. Le long espoir de deux générations, la conquête finale, soit l'entrée de la femme dans la vie politique, sont maintenant du domaine des choses révolues. Non que tout soit dit, en six ans ; nous vivons, au contraire, en pleine expérience.

(Suite en page 3)

SOMMAIRE :

- Page 2: Dialogue acétique
- Page 3: Autorité morale politique - Les écoliers vaudois et les vendanges
- Page 4: Ça bouge en Suisse allemande - Les femmes dans les tribunaux
- Page 5: L'employée de librairie
- Page 6: Elections genevoises